

DEC140718DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de Physicochimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux, dont le directeur est Olivier Donard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie et de Mme Sophie Puyou-Lascassies, délégation est donnée à Mme Patricia Corno, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 19 février 2014

Le directeur d'unité
Olivier Donard